



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE
DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 20 janvier 2022

À une première assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 20 janvier 2022 à 19 h 30, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

En vertu du décret ministériel émis le 14 décembre 2021 conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a modifié le décret du 21 avril 2015 relatif à la constitution de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine selon l'entente intermunicipale signée par les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac, afin d'ajouter la Ville de Candiac à titre de partie à l'entente et de changer le nom de la Régie pour celui de Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

Sont présents:

M. Jean-Claude Boyer	M. Normand Dyotte	Mme Jocelyne Bates
M. André Camirand	M. Vincent Chatel	M. Michel Leblanc
Mme Chantale Boudrias	M. Jean-Michel Roy	M. Martin Gélinas

Le quorum est constaté, sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et mesdames Audrey Arbour et Alecsandra Sirbu, adjointes administratives.

001-01-22 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19h30.

ADOPTÉE

002-01-22 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

03-01-22 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 décembre 2021

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 décembre 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Statistiques annuelles 2021

Le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques annuelles opérations pour l'année 2021.

Au total, on dénombre 987 interventions incendies sur les territoires de Saint-Constant et Sainte-Catherine, comparativement à 930 en 2020. Toujours pour les mêmes territoires, les premiers répondants ont répondu à 921 appels en 2021 comparativement à 531 pour la même période en 2020.

Pour le territoire de Candiac, il y a eu 383 interventions en 2021, comparativement à 330 en 2020. Finalement, pour le territoire de Delson, il y a eu 147 interventions des pompiers en 2021, comparativement à 141 en 2020.

Concernant le service de prévention incendie, les quatre (4) techniciens en prévention incendie ont traité les dossiers suivants, auprès des 6 villes et municipalités desservies :

- 24 rapports de recherche des causes et circonstances en incendie
- 344 études et analyses de plan et rapports d'inspection
- 80 demandes de permis et d'autorisations temporaires
- 23 exercices d'évacuation réalisés
- 611 inspections
- 89 remises de propriétés et suivis effectués
- 79 plaintes traitées
- Et 60 plans d'intervention réalisés.

04-01-22 Lettre d'entente relative à l'horaire de travail du groupe pompier

CONSIDÉRANT le contenu de l'article 14 de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac, SCFP7115;

CONSIDÉRANT les discussions tenues le 4 janvier 2022 entre la direction de la Régie et le syndicat, à l'effet de mettre en place un projet de garde interne pour une couverture du territoire 24 heures par jour;

CONSIDÉRANT l'expiration de la lettre d'entente SPQ-2021-04 relative au projet pilote 24/7 et de l'intention de l'employeur de ne pas la renouveler;

CONSIDÉRANT le litige actuellement en cours devant le Tribunal administratif du travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le contenu et entérine la lettre d'entente survenue entre la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac, SCFP7115, relative aux horaires de travail de ce groupe pompiers;

ET QUE la présidente, madame Jocelyne Bates et le directeur, monsieur Claude Brosseau, soient autorisés à la signer, pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

05-01-22 Maintien des ententes incendie de la Ville de Candiac

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-12-26 adoptée par la Ville de Candiac lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de maintenir les ententes et contrats du service de sécurité incendie de la Ville de Candiac, dont les plus importants ont été identifiés dans la liste soumise au présent conseil, mais sans s'y limiter, et ce, jusqu'à l'adoption par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries de nouvelles ententes en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie maintienne les ententes et contrats intervenus en matière d'incendie par la Ville de Candiac, et dont les plus importants ont été identifiés dans la liste soumise au présent conseil, mais sans s'y limiter, et ce, jusqu'à l'adoption par la Régie, de nouvelles ententes en la matière.

ADOPTÉE

06-01-22 Adoption d'une politique sur l'utilisation des véhicules de la Régie

CONSIDÉRANT les différents véhicules automobiles et d'intervention qui constituent la flotte de la Régie;

CONSIDÉRANT les nombreux utilisateurs des véhicules, la direction de la Régie désire uniformiser ses attentes et établir des règles d'application claires par le biais d'une politique d'utilisation des véhicules de la Régie;

CONSIDÉRANT que cette politique vient également encadrer les charges fiscales imposées à certains employés-cadres qui bénéficient d'un véhicule attitré pour répondre aux urgences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte la politique sur l'utilisation des véhicules de la Régie.

ADOPTÉE

07-01-22 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'entretien et de réparation mécanique avec la Ville de Candiac

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Candiac à la constitution de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la flotte de véhicule s'agrandit et que la Régie a l'obligation de voir à l'entretien mécanique préventif et à la réparation de l'ensemble de ses véhicules;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'entretien et de réparation mécanique avec la Ville de Candiac, soumis au présent conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise la présidente, madame Jocelyne Bates, et le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer pour et au nom de la Régie, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'entretien et de réparation mécanique avec la Ville de Candiac;

QUE cette entente soit effective à compter de sa signature, pour une période d'un an, renouvelable de façon tacite chaque année.

ADOPTÉE

08-01-22 Approbation des paiements et des salaires émis

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 409 132,06 \$ selon la liste déposée en date du 14 janvier 2022 et couvrant la période du 29 novembre 2021 au 13 décembre 2021;

ET d'approuver les listes des paiements émis au montant total de 268 733,61 \$ selon la liste déposée en date du 14 janvier 2022 et couvrant la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

Varia

Aucun sujet en varia.

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Madame Jocelyne Bates répond aux questions soumises par le citoyen monsieur Michel Vachon.

09-01-22**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Mme Jocelyne Bates
Présidente

M. Claude Brosseau
Directeur et trésorier